



**RÈGLEMENT DU
CONCOURS MONDIAL
« WINTER HOLIDAY CONTEST 2021 »**

§ 1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Ce document (ci-après le « **Règlement** ») décrit les conditions du **concours « Winter Holiday Contest 2021 »** (ci-après le « **Concours** »).
2. Nous vous invitons (ci-après le « **Participant** ») à photographier des décorations de Noël ou des plats/boissons inspirés par un des jeux de CD PROJEKT RED (ci-après la « **Photographie** ») et à nous envoyer la photo.
3. Vous devez nous envoyer votre Photographie sous la forme d'une pièce jointe dans un message sur un des canaux dédiés sur les serveurs Discord officiels de CD PROJEKT RED ou sur un sujet dédié sur les forums officiels de CD PROJEKT RED (forums.cdprojektred.com). Vous trouverez les conditions de soumission détaillées à l'article 4.
4. Les Prix seront décernés aux Participants qui créeront les Photographies les plus créatives et originales, et nous les enverrons durant la Période du Concours avec toutes les autres informations requises détaillées dans l'article 6 (ci-après les « **Gagnants** »). Nous récompenserons un total de 10 Gagnants.
5. Le Concours est organisé par CD PROJEKT S.A., une société sise à Varsovie (code postal : 03-301, ul. Jagiellońska 74) et inscrite au registre des entreprises de la National Court Register par la Cour fédérale de Varsovie à Varsovie, 14e Département commercial du Registre national polonais, sous le numéro de registre polonais KRS 0000006865, numéro d'identification fiscale NIP 734-28-67-148, au capital social de 100 738 800,00 PLN payé dans sa totalité (ci-après « **nous** » ou les « **Organisateurs** »).

§ 2 PARTICIPANTS

1. Vous pouvez participer au Concours si vous avez au moins 18 ans le jour de votre participation au Concours et avez une parfaite autonomie légale (c'est-à-dire que vous pouvez librement procéder à des transactions légales, y compris des contrats, conformément à la réglementation en vigueur dans votre pays de résidence).
2. Vous ne pouvez pas participer au Concours si vous êtes un employé ou un associé proche des Organisateurs ou leurs affiliés, filiales, fabricants, commerciaux ou agences de communication, ou faites partie de la famille directe d'une telle personne.

§ 3 DATES DU CONCOURS

1. Le Concours débutera le 21 décembre 2021 et se terminera le 2 janvier 2022 à 23 h 59 CET (« **Période du Concours** »).
2. Les Gagnants seront annoncés publiquement le 31 janvier 2022 au plus tard.

§ 4 SOUMISSIONS



1. Pour participer au Concours, vous devez nous envoyer votre Photographie conformément au Règlement défini ci-dessous.
2. Chaque Photographie doit être enregistrée au format JPG ou PNG et ne pas dépasser la taille maximale d'une pièce jointe de la plateforme respective. Les Photographies ne respectant pas ces conditions ne seront pas prises en compte dans le cadre de ce Concours.
3. Envoyez-nous votre Photographie en pièce jointe dans un message sur un des canaux dédiés sur les serveurs Discord officiels de CD PROJEKT RED ou sur un sujet dédié sur les forums officiels de CD PROJEKT RED (forums.cdprojektred.com) . Les Photographies soumises par tout autre moyen ne seront pas qualifiées.
4. Vous pouvez nous envoyer jusqu'à 5 Photographies dans le cadre du Concours. Les Photographies supplémentaires ne seront pas qualifiées.
5. Il n'est pas possible d'effectuer une soumission pour le compte d'une autre personne.
6. La Photographie doit être conforme aux dispositions des lois en vigueur. Plus particulièrement, la Photographie ne doit pas porter atteinte aux droits d'auteur, aux marques commerciales, à la propriété intellectuelle ou aux droits personnels d'un tiers.
7. Les Organismes se réservent le droit de rejeter ou de disqualifier la Photographie d'un Participant si :
 - a) elle enfreint les lois en vigueur ou le Règlement du Concours ; ou
 - b) elle peut être considérée comme du racisme, de la xénophobie, du sexisme ou de la diffamation, présente une nature offensante ou illégale, ou porte atteinte aux droits personnels ou droits de propriété intellectuelle d'un tiers.

§ 5 DÉCISION

1. 10 Gagnants seront sélectionnés par le jury composé de responsables de communauté des Organismes (ci-après, le « **Comité du Concours** »).
2. Le Comité du Concours choisira les Gagnants en fonction de la créativité et de l'originalité de leur Photographie.
3. La décision du Comité du Concours est définitive.
4. Les Photographies et pseudonymes des Gagnants seront publiés sur les plateformes suivantes des Organismes :
 - Forums officiels de CD PROJEKT RED (forums.cdprojektred.com)
 - Serveur Discord officiel de Cyberpunk 2077 (discord.gg/cyberpunkgame)
 - Serveur Discord officiel de The Witcher (discord.gg/thewitcher)
 - Serveur Discord officiel de GWENT: The Witcher Card Game (discord.gg/playgwent)

§ 6 DOTATION

1. Chaque Gagnant recevra les prix suivants (ci-après les « **Prix** ») :
 - Sac de cadeaux The Witcher
 - Sac de cadeaux Cyberpunk 2077
 - Sac de cadeaux GWENTLa valeur marchande totale des Prix est de 260 €.
2. Les Organismes se réservent le droit de décerner d'autres prix spéciaux à leur seule discrétion.



3. Pour éviter tout doute, la dotation décrite ci-dessus est commune pour tous les Participants, quelle que soit la langue d'affichage du Règlement pour le Participant.
4. Les Gagnants seront informés des résultats du Concours par un message direct sur la plateforme respective utilisée pour soumettre la Photographie (pensez à vérifier votre messagerie pour ne pas manquer ce message). Le message sera envoyé dans les 7 jours calendaires à partir du jour indiqué à l'article 3.2 ci-dessus.
5. Chaque Gagnant disposera de sept (7) jours calendaires à partir du jour où les résultats lui auront été communiqués dans un message par les Organismes pour :
 - accepter la « demande d'ami » envoyée par l'un des comptes des Organismes sur Discord (le cas échéant) ;
 - confirmer par message direct aux Organismes s'il accepte le Prix ;
 - fournir aux Organismes des détails sur l'endroit où le Prix doit être envoyé (nom, adresse physique, numéro de téléphone et adresse e-mail) ;
 - confirmer aux Organismes que le Gagnant remplit les conditions requises indiquées dans l'Annexe « A » en fournissant ladite Annexe « A » remplie et signée aux Organismes.
6. Si le Gagnant ne fournit pas aux Organismes toutes les informations indiquées au point 6 (a), (b) et (c) ci-dessus ou refuse son Prix, nous nous réservons le droit de décerner ledit Prix à un autre Participant ou de ne pas attribuer ce Prix particulier.
7. Si applicable, à la demande des Organismes, le Gagnant devra fournir aux Organismes l'original à jour et valide du certificat de résidence fiscale délivré par son pays de résidence fiscale et la déclaration de bénéficiaire effectif signée (exemple joint en Annexe « A »), avant le transfert des Prix.
8. Les résultats du Concours seront annoncés par des messages publics sur les serveurs Discord et les forums officiels des Organismes indiqués à l'article 5.4 ci-dessus pas plus tard qu'à la date indiquée à l'article 3.2 ci-dessus.

§ 7 COÛTS LIÉS AUX PRIX

1. Les Organismes prendront en charge les frais de transport des Prix.
2. Les Organismes s'acquitteront des taxes exigées pour les Prix conformément à la loi polonaise. Les Participants n'auront à s'acquitter que des taxes locales, nationales ou fédérales éventuellement liées aux Prix.
3. À la demande des Organismes, le Gagnant devra fournir aux Organismes tout document ou toute information exigible par la loi applicable. Ces documents ou informations peuvent comprendre notamment des informations pour répondre aux obligations d'acquiescement des taxes, de lutte contre la fraude et/ou le blanchiment d'argent, et devront être fournis dans les sept (7) jours calendaires suivant l'envoi de la demande des Organismes au Gagnant.



§ 8 OBLIGATIONS ET DÉCLARATIONS DU PARTICIPANT

1. En publiant votre Photographie conformément aux dispositions du présent Règlement, vous (en tant que Participant) confirmez que vous remplissez les conditions définies dans le Règlement.
2. En publiant votre Photographie, vous acceptez, si vous êtes désigné(e) Gagnant, que les Organismes puissent utiliser votre pseudonyme, votre Photographie et les informations qu'elle contient pour annoncer les résultats du Concours.
3. En publiant votre Photographie, vous déclarez également que :
 - la Photographie est le résultat de votre travail personnel et indépendant ;
 - vous détenez exclusivement tous les droits d'auteur personnels et commerciaux sur la Photographie, notamment les droits de l'utiliser et de disposer de son utilisation dans tous les domaines d'exploitation et de recevoir une rémunération pour son utilisation ;
 - vous avez le droit exclusif d'accorder une autorisation pour l'exercice des droits de reproduction dérivés ;
 - vos droits d'auteur commerciaux, tels qu'indiqués aux points ci-dessus, ne sont pas limités ou liés aux droits de tiers, et n'enfreignent pas les droits de tiers (autres que les Organismes) ;
 - vous n'avez accordé aucune licence d'utilisation de la Photographie sous quelque forme.

§ 9 DROITS D'AUTEUR

1. En publiant votre Photographie, vous (le Participant) nous concédez (les Organismes) le droit non exclusif, non transférable et libre de droits dans le monde entier d'utiliser la Photographie dans le cadre du Concours, y compris de fournir la Photographie aux membres du Comité du Concours, à la communauté des joueurs, et de la publier sur nos sites Internet. Les Prix doivent être considérés comme une compensation pour la licence que le Gagnant concède aux Organismes. Cette licence couvre en particulier les formes d'exploitation suivantes :
 - la production de copies de la Photographie à l'aide de toute technique ;
 - la distribution et la diffusion de la Photographie sur tous les canaux ;
 - la mise à disposition de la Photographie de manière à permettre à toute personne d'y accéder dans le lieu et au moment de son choix.
2. La licence mentionnée à l'article 9.1 :
 - a. est concédée pour une durée indéfinie dans le cas des Photographies des Gagnants ;
 - b. prendra fin immédiatement, si le Participant n'est pas reconnu Gagnant, le jour de l'annonce des résultats comme indiqué dans l'article 3.2 ci-dessus.

§ 10 DONNÉES PERSONNELLES

1. Le responsable du traitement de vos données personnelles est CD PROJEKT S.A. dont le siège est enregistré à Varsovie, Pologne, ul. Jagiellońska 74, 03-301 Warszawa.
2. Toutes les informations fournies par les Participants dans le cadre du Concours sont fournies volontairement, mais peuvent être nécessaires pour participer au Concours ou, dans le cas des Gagnants, recevoir les Prix.
3. Nous pouvons traiter les données personnelles suivantes vous concernant :



4. Participant : nom et prénom ou surnom/pseudonyme, adresse e-mail , toute autre donnée personnelle comprise dans la Photographie (le cas échéant), toute information fournie lors des échanges avec les Organismes (le cas échéant) ;
5. Gagnant : nom et prénom ou surnom/pseudonyme, adresse, informations requises par la loi (pour des raisons fiscales, par exemple) ; portrait, toute autre donnée personnelle fournie lors des échanges avec les Organismes (le cas échéant).
6. Vos données personnelles seront traitées dans le but d'effectuer le Concours auquel vous participez, notamment afin d'évaluer les soumissions, de décerner les Prix, d'annoncer les résultats, de communiquer avec les Participants et de fournir les Prix aux Gagnants.
7. Nous respectons vos droits en matière de vie privée, c'est-à-dire le droit d'accéder aux informations vous concernant, de les corriger et de les supprimer, d'en limiter le traitement, de les transférer, et le droit de ne pas être soumis à des décisions automatiques, comprenant le profilage, et de vous opposer au traitement de vos données personnelles. Vous trouverez des informations détaillées sur la façon dont nous traitons vos données personnelles dans notre Politique de confidentialité disponible ici : https://regulations.cdprojektred.com/fr/privacy_policy.)

§ 11 INDEMNISATION

Les Organismes ne couvriront aucun frais potentiel occasionné au Participant en relation avec le Concours, y compris l'inscription au Concours, la préparation et la soumission de la Photographie et la réception du Prix mentionné à l'article 7 ci-dessus.

§ 12 DISPOSITIONS FINALES

1. Le Règlement est publié dans les langues suivantes : anglais, polonais, français, allemand, russe, espagnol, portugais (Brésil), italien et japonais.
2. Le Règlement sera appliqué et interprété conformément à la loi polonaise.
3. Le Concours n'est pas un jeu de hasard, une loterie ou tout autre type de jeu concerné par la loi polonaise du 19 novembre 2009 relative aux jeux d'argent.
4. Le Règlement entrera en vigueur le 21 décembre 2021.



ANNEXE A – Exemple de déclaration de bénéficiaire effectif

Je soussigné(e), _____¹, confirme devoir être considéré(e) comme bénéficiaire effectif(-ve) des Prix au sens du Modèle de Convention fiscale concernant le revenu et la fortune de l'OCDE. Pour être plus précis, je :

- i. reçois le Prix dans mon propre intérêt, ce qui inclut le droit de décider seul(e) de son utilisation une fois reçu et de supporter le risque économique lié à la perte de ce Prix ou de sa partie,
- ii. ne suis pas un agent, un représentant, un fiduciaire ou tout autre sujet légalement ou effectivement obligé(e) de transférer tout ou partie de la rétribution convenue dans le cadre de cet accord à une autre entité,
- iii. confirme que je remplis toutes les conditions requises pour être considéré(e) comme un résident(e) fiscal(e) _____² selon le droit national et ³.

Gagnant : _____.

Date de la signature, signature du Participant

¹ Veuillez indiquer le nom et prénom du Gagnant.

² Veuillez indiquer le pays du Gagnant.

³ Veuillez indiquer le nom de la convention fiscale conclue entre la Pologne et le pays du Gagnant.